



AG2R LA MONDIALE



PRÉVOYANCE

—
Garanties
obsèques

FRANCHIR LE CAP

DOCUMENT NON CONTRACTUEL À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

BÉNÉFICIER DE NOTRE EXPERTISE

Notre société évolue rapidement avec la modification de la cellule familiale, l'allongement de la durée de vie...

Exprimer ses volontés et prévoir le financement de ses obsèques répond aujourd'hui à un choix de liberté, d'indépendance et d'ouverture d'esprit.

En choisissant nos garanties obsèques, vous libérez vos proches des soucis de financement mais aussi de l'organisation et des démarches administratives.

Le (les) bénéficiaire(s) du capital décès doit (doivent) obligatoirement utiliser cette somme, à concurrence du coût des obsèques, au financement de ceux-ci.

Par ailleurs, le capital versé au(x) bénéficiaire(s) est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais prévisibles d'obsèques.

REPOSEZ-VOUS SUR L'EXPÉRIENCE ET L'EXPERTISE D'AG2R LA MONDIALE

Avec AG2R LA MONDIALE, vous faites le choix d'un partenaire sûr, qui œuvre depuis plus de 70 ans dans les domaines de la retraite et de la prévoyance.

Si nos clients nous font confiance pour leurs contrats Obsèques, ce n'est pas par hasard. Avantages financiers et rigueur de l'organisation des obsèques grâce à l'expertise de notre partenaire « Le Choix Funéraire » y sont pour beaucoup.

*Source :
CPFM - 2015

CHIFFRES CLÉS*

- En France, **80%** des décès ont lieu dans un établissement de santé.
- Plus de **50%** des personnes décédées reçoivent des **soins de thanatopraxie** (soins destinés à conserver le corps pendant la durée des obsèques).
- **35%** des défunts sont **crématisés** et 65% sont enterrés.
- **45% des personnes** choisissent **d'organiser leurs obsèques à l'avance** en souscrivant un contrat d'obsèques. **20%** des décès survenus en 2013 ont été couverts par un contrat d'obsèques.

CHOISIR DES GARANTIES ADAPTÉES

TROUVER LA SOLUTION QUI CORRESPOND À VOTRE BESOIN

- Si vous souhaitez constituer un capital qui sera transmis à votre (vos) bénéficiaire(s) dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie et qui devra être utilisé en priorité pour le financement de vos obsèques.

Notre conseil : la formule « Prima Capital Obsèques+ ».

- Si vous souhaitez financer et organiser à l'avance vos obsèques pour libérer vos proches.

Notre conseil : la formule « Prima Volontés Obsèques+ ».

DÉTERMINER LE BON NIVEAU DE GARANTIE

Pour souscrire le bon niveau de capital, vous devez tenir compte de plusieurs éléments :

- Votre volonté de couvrir tout ou partie du financement de vos obsèques,
- La transmission éventuelle d'un capital complémentaire à vos bénéficiaires,
- Le financement à minima d'une formule de prestation le cas échéant,
- Enfin, vos capacités financières pour adhérer et payer les primes du contrat choisi.

CONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Il s'agit d'un contrat d'assurance vie monosupport en euros.

La souscription de ce contrat ne requiert donc pas une connaissance particulière des marchés financiers.

POURQUOI ANTICIPER SES OBSÈQUES ?

Préparer ses obsèques n'est pas qu'une question d'âge. C'est aussi apporter à ses proches des réponses qui leur permettront de respecter, le moment venu, vos volontés.

Découvrez les témoignages du public sur ces questions et les avantages d'un contrat obsèques dans notre vidéo accessible depuis notre site <http://www.ag2rlamondiale.fr/particulier/protection-de-la-famille/assurance-obseques>



ANTICIPER POUR NE PLUS Y PENSER

PRIMA CAPITAL OBSÈQUES+

Souplesse

- De 1 000 € à 18 400 € de capital.
- Le libre choix du ou des bénéficiaire(s).
- Une adhésion jusqu'à 85 ans⁽¹⁾ sans formalité médicale.

(1) L'âge limite d'adhésion varie en fonction de la périodicité de la prime. Voir conditions en agence.

Simplicité

La durée de paiement qui vous convient : prime unique, primes temporaires de 5 à 15 ans ou primes viagères.

Sérénité

- Un capital garanti à vie et sans risque de résiliation.
- Une couverture dès l'adhésion en cas de décès accidentel et dès le 7^e mois quelle que soit la cause du décès.

Fiscalité avantageuse

Bénéficiez des atouts de l'assurance vie :

- Capital non imposable,
- Capital exonéré des droits de succession⁽²⁾.

(2) Dans les limites fiscales en vigueur et hors prélèvements sociaux.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le coût moyen des obsèques (avec crémation ou avec inhumation) varie, selon les prestations choisies, de 3 800 à 4 500 euros TTC dans les grandes agglomérations et de 2 500 à 3 700 euros dans les zones rurales.

Source :
CPFM - 2015

RESTER LIBRE DE SES CHOIX

(3) Notre partenaire, la S.A. UDIFE « Le Choix Funéraire » N° habilitation 12.22.1106 (SIRET : 384 721 619 00060 - RCS Saint Malo), entreprise de pompes funèbres, réalise les prestations de service décrites dans la formule Prima Volontés Obsèques+.

PRIMA VOLONTÉS OBSÈQUES+

La S.A. UDIFE « Le Choix Funéraire »⁽³⁾ s'engage à :

- Réaliser les prestations sans solliciter financièrement vos ayants droit ;
- S'assurer du bon déroulement de vos obsèques, conformément au contenu détaillé de la formule « Prima Volontés Obsèques+ » choisie.

3 formules adaptées à vos volontés et votre budget

	Prestations et services	Montant
Formule Initiale	• Préparation et organisation des obsèques, transport du défunt, cercueil et accessoires, participation aux frais d'inhumation ou de crémation...	3 400 €
Formule Sérénité	• Des prestations supérieures à la Formule Initiale pour le cercueil et la participation aux frais d'inhumation ou de crémation. • La mise à disposition d'un salon pendant 48h pour permettre aux proches de se réunir et de se recueillir...	4 100 €
Formule Prestige	• Des prestations plus haut de gamme que la Formule Sérénité • Une participation à l'acquisition d'un caveau et d'un monument...	5 900 €

Le descriptif complet des formules figure en annexe des Dispositions générales.

Quelle que soit la formule de prestations obsèques retenue, « Le Choix Funéraire » s'occupe de tout et s'engage à respecter scrupuleusement vos volontés.

À tout moment, vous pouvez modifier les détails de la cérémonie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans quel cimetière peut-on être inhumé ?

Vous avez 3 possibilités :

- Dans la commune de votre lieu de résidence
- Dans la commune du lieu du décès
- Dans la commune de la sépulture familiale à condition d'être ayant droit.

Comment rédiger la clause bénéficiaire ?

Vous désignez librement le(s) bénéficiaire(s) de votre choix sur le bulletin d'adhésion.

Il est important de bien préciser l'identité du (des) bénéficiaire(s) : (nom(s), prénom(s), date, lieu de naissance et coordonnées) afin qu'en cas de décès, l'assureur informe le(s) bénéficiaire(s) de la désignation effective à son (leur) profit. Si vous avez consenti à l'acceptation d'un (des) bénéficiaire(s), sa (leur) désignation devient irrévocable.

Il est également recommandé à l'adhérent de modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

ACCOMPAGNER VOS PROCHES

(4) Hors assistance en cas de paiement en prime unique.

QUELLE QUE SOIT LA FORMULE CHOISIE, BÉNÉFICIEZ D'UNE ASSISTANCE COMPLÈTE⁽⁴⁾

- La prise en charge du rapatriement du corps,
- La venue d'une aide ménagère au domicile du défunt,
- La garde des enfants ou des petits-enfants,
- La garde des animaux de compagnie,
- La surveillance du domicile pendant les obsèques.

AVEC LA FORMULE « PRIMA VOLONTÉS OBSÈQUES+ » LE CHOIX FUNÉRAIRE EST À VOS CÔTÉS

Avant les obsèques

- La mise en relation avec un assistant funéraire pour vous faciliter toutes les démarches,
- La préparation des faire-part.

Le jour des obsèques

- L'organisation complète des obsèques dans les moindres détails,
- La présence d'un maître de cérémonie aux côtés de la famille.

Après les obsèques

- Le conseil et une écoute attentive pour soutenir vos proches,
- La préparation des cartes de remerciement.



L'OFFRE AG2R LA MONDIALE POUR LES PARTICULIERS

Partout en France un
acteur de référence
de l'assurance de
protection sociale
et patrimoniale.

SANTÉ

Complémentaire santé
Sur-complémentaire santé

PRÉVOYANCE

Garantie prévoyance individuelle
Garanties obsèques
Assurances perte d'autonomie
Aide aux aidants

ÉPARGNE

Constitution d'un capital
Transmission d'un patrimoine

RETRAITE

Revenus à vie

ASSURANCE DE BIENS

Assurance auto
Assurance habitation

AUTRES PRODUITS

Santé animaux
Crédit
Tourisme
Pleine Vie
Protection juridique

AG2R LA MONDIALE
104-110 bd Haussmann
75379 Paris Cedex 08
Tél.: 09 74 50 1234 (appel non surtaxé)
www.ag2rlamondiale.fr

LA MONDIALE - Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation - Entreprise régie par le Code des assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 32, avenue Émile Zola 59370 Mons-en-Barœul - 775 625 635 RCS Lille - Métropole